400 000 ANNÉES DE SALAIRES PARTIES EN FUMÉE !

C'est l'équivalent des 8 milliards d'euros de pertes de NATIXIS

Le 19 mars dernier, lors du Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse d'épargne Ile-de-France, l'élu ***Sud*** représentant les salariés interpelait Laurent Mignon, le directeur général de Natixis invité à cette réunion, sur les pertes accumulées par cette banque depuis sa création en 2006. **Laurent Mignon reconnaissait un montant de 8 milliards d'euros de pertes cumulées**. À ***Sud,*** nous estimons que ce montant est en dessous de la réalité et gardons à l'esprit qu'il ne résume pas toutes les pertes du Groupe BPCE (souvenons-nous de « l'incident boursier » qui nous a coûté 750 millions d'euros en 2008 ou du fumeux placement « Sémillon », découvert en 2009, qui nous a fait perdre 450 millions d'euros). Même si l'on retient le chiffre du directeur général de Natixis :

8 milliards d'euros de pertes représentent 400 000 années de salaire brut de T2 (soit 20 239 € pour une année) !

Un tel niveau de pertes aurait dû entraîner la mise en place d'une commission d'enquête pour déterminer les causes à l'origine de cette situation, identifier ceux qui en ont profité et sanctionner les responsables. Dès décembre 2007, ***Sud*** provoquait la tenue d'un Comité de Groupe pour évoquer la situation de Natixis et ses conséquences sur le Groupe. Faute d'obtenir les informations réclamées, ***Sud*** saisissait ensuite les responsables de la Commission bancaire que nos représentants rencontraient le 9 avril 2008. Un dossier complet étayant nos craintes relatives aux risques éthique, réglementaire, juridique et financier leur était remis à cette occasion. Là encore, notre interpellation restait lettre morte. On mesure aujourd'hui le résultat d'une telle passivité coupable. **C'est pourquoi, *Sud* réclame la mise en place d'une commission d'enquête indépendante et objective pour faire toute la lumière sur les pertes de Natixis**. A titre d'exemple, les surcoûts auxquels sont confrontés actuellement les acteurs publics locaux du fait des « prêts toxiques » sont estimés à un montant inférieur à 8 milliards d'euros. Pourtant, cette crise de la dette publique locale a justifié la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire au sein de l'Assemblée nationale. Après avoir entendu les différents acteurs concernés et mené ses investigations durant 6 mois, le 6 décembre 2011 cette commission a rendu son rapport qui préconise un certain nombre de mesures.

L'omerta autour de ce que l'on peut appeler « le scandale Natixis » est d'autant plus inadmissible que **les patrons de BPCE et des caisses régionales, après s'être consenti des parts variables démesurées, ont eu l'indécence d'octroyer aux salariés en 2012 des augmentations dérisoires représentant moins de 1 euro brut par jour**.

Union syndicale Solidaires

L'exécutif national Paris, le 18 avril 2012

J.Bonnard - M.Brugnooge - D.Gilot - JL.Kerenflec'h - JF.Largillière
B.Meyer - JL.Pavlic - C.Perrin - S.Rodier - P.Saurin n°6-2012

Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62
Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudce.com - www.solidaires.org - ***Sud*** BPCE